



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 132 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999 pour une période initiale de six mois. Par la même résolution, le Conseil a aussi décidé que la MINUSIL reprendrait les principales composantes, civile et militaire, et les fonctions de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et que le mandat de cette dernière prendrait immédiatement fin à la date de la création de la MINUSIL. Par conséquent, le présent document, qui contient le rapport financier de la MINUSIL pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, indique aussi les dépenses relatives au fonctionnement de la MONUSIL.

Par ses résolutions 54/241 A et B datées respectivement du 23 décembre 1999 et du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement des missions des Nations Unies en Sierra Leone pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, un crédit d'un montant total brut de 265 789 000 dollars (montant net : 264 371 600 dollars), non compris des contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 550 020 dollars.

Les dépenses pour la période se sont élevées au total à 263 338 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 262 035 200 dollars), si bien qu'il en est résulté un solde inutilisé de 2 450 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 2 336 400 dollars).

Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait que les dépenses des contingents ont été moins élevées que prévu en raison d'une baisse du coût des rations et de la non-relève du personnel militaire; d'autre part, des crédits prévus à la rubrique des dépenses opérationnelles pour l'achat de véhicules et de matériel divers n'ont pas été utilisés, certains des véhicules et articles ayant été transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et d'autres missions. Ces

diminutions ont été en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses relatives aux opérations aériennes, au matériel appartenant aux contingents et au transport de ce matériel par avion lorsqu'il a fallu renforcer et étoffer rapidement la composante militaire de la Mission en mai et juin 2000.

La décision que devra prendre l'Assemblée générale concernant le financement de la Mission est exposée au paragraphe 22 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	3
II. Exécution du budget	9–16	4
III. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	17–18	6
IV. Application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	19–21	9
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante- cinquième session	22	10
Annexes		
I. Exécution du budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif.		11
II. Renseignements complémentaires sur les écarts importants		13
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		21
IV. Montants répartis et dépenses effectives (période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		24

I. Introduction

1. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée par la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1999, pour une période initiale de six mois, avec une composante militaire de 6 000 militaires, dont 260 observateurs militaires. Par la même résolution, le Conseil a aussi décidé que la MINUSIL reprendrait les principales composantes, civile et militaire, et les fonctions de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) ainsi que son matériel, et que le mandat de la MONUSIL prendrait immédiatement fin à la date de la création de la MINUSIL.

2. Le projet de budget proposé initialement pour la MINUSIL pour l'exercice 1999-2000 dans le rapport du Secrétaire général daté du 23 novembre 1999 (A/54/633) s'élevait à un montant brut de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars). Il incorporait des montants demandés pour la période du 1er juillet au 22 octobre 1999 pour le fonctionnement de la MONUSIL et pour l'accroissement provisoire de ses effectifs (70 à 210 observateurs militaires) autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1260 (1999) du 20 août 1999. En application de la résolution 1270 (1999) du Conseil, le budget de la MINUSIL prévoyait le déploiement de 5 740 militaires, 260 observateurs militaires et 6 conseillers de police civile, appuyés par du personnel civil (581 personnes), ainsi que le matériel nécessaire et l'appui logistique voulu.

3. Conformément à la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport du 2 décembre 1999 (A/54/647), l'Assemblée générale, par sa résolution 54/241 A du 23 décembre 1999, a ouvert aux fins du fonctionnement et de l'accroissement provisoire des effectifs de la MONUSIL et aux fins de l'établissement et du fonctionnement de la MINUSIL, un crédit d'un montant brut de 200 millions de dollars (montant net : 197 765 100 dollars), comprenant le montant brut de 52 971 600 dollars (montant net : 52 687 600 dollars) précédemment autorisé par le Comité consultatif en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le financement des missions.

4. Par la suite, dans sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité a révisé le mandat de la MINUSIL et renforcé sa composante militaire, la portant à un maximum de 11 100 militaires, dont 260 observateurs militaires.

5. Le budget révisé de la MINUSIL pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 3 avril 2000 (A/54/820), s'élevait à un montant brut de 265 789 000 dollars (montant net : 264 371 600 dollars), soit une augmentation brute de 65 789 000 dollars (66 606 500 dollars en chiffres nets) par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la Mission dans sa résolution 54/241 A. En application de la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité, le budget prévoyait 11 100 militaires, dont 260 observateurs militaires, et 60 conseillers de police civile, appuyés par un effectif civil de 630 personnes.

6. Par sa résolution 54/241 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire d'un montant brut de 65 789 000 dollars (montant net : 66 606 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 1999-2000, comme le Comité consultatif l'avait recommandé dans son rapport du 4 mai 2000 (A/54/858).

7. Au total, le crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/241 A pour le fonctionnement et l'accroissement provisoire des effectifs de la Mission et dans sa résolution 54/241 B pour le fonctionnement de la Mission élargie pendant la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 était de 265 789 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 264 371 600 dollars). Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

8. Dans sa résolution 1299 (2000) du 19 mai 2000, le Conseil de sécurité a élargi la composante militaire de la MINUSIL, portant son effectif à 13 000 hommes au maximum, y compris les 260 observateurs militaires. Dans une lettre datée du 15 juin 2000, le Contrôleur a notamment fait savoir au Comité consultatif que les dépenses supplémentaires immédiates dues à cette nouvelle augmentation des effectifs (de 11 100 à 13 000 militaires) devraient être financées dans les limites du crédit de 265 789 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 264 371 600 dollars) déjà ouvert par l'Assemblée générale dans ses résolutions 54/241 A et B, pendant les six semaines restant à courir avant la fin de la période, à savoir du 19 mai au 30 juin 2000. Le Président du Comité consultatif a pris note de cette information du Contrôleur au nom du Comité dans une lettre datée du 16 juin 2000.

II. Exécution du budget

9. On trouvera des informations sur les opérations des missions en Sierra Leone et sur la situation sur place pendant la période considérée dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité le 30 juillet 1999 (S/1999/836), le 11 août 1999 (S/1999/836/Add.1), le 28 septembre 1999 (S/1999/1003), le 6 décembre 1999 (S/1999/1223), le 11 janvier 2000 (S/2000/13), le 21 janvier 2000 (S/2000/13/Add.1), le 7 mars 2000 (S/2000/186), le 19 mai 2000 (S/2000/455) et le 31 juillet 2000 (S/2000/751), ainsi que dans une lettre datée du 28 décembre 1999 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/1285).

10. Pendant la période considérée, l'opération de maintien de la paix en Sierra Leone a considérablement évolué. À la suite de la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement sierra-léonais et le Revolutionary United Front (RUF) le 7 juillet 1999 à Lomé, le Conseil de sécurité a décidé que le nombre des observateurs militaires de la MONUSIL passerait de 70 à 210, en attendant que le Secrétaire général soumette des propositions détaillées concernant un nouveau mandat et un nouveau concept d'opérations pour la Mission. En vue de cette expansion provisoire de la MONUSIL, des ressources supplémentaires ont été prévues pour le déploiement d'observateurs militaires et le recrutement de personnel civil international dans les domaines politique, des affaires civiles et des droits de l'homme, ainsi que pour les services d'appui administratif, technique et logistique nécessaires.

11. Par sa résolution 1270 (1999), le Conseil de sécurité, agissant sur la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 23 septembre (S/1999/1003), a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dotée d'une composante militaire de 6 000 militaires, dont 260 observateurs militaires. La MINUSIL a repris les principales composantes, civile et militaire, de la MONUSIL ainsi que son matériel, mais, en raison de la forte augmentation des effectifs militaires, il a fallu renforcer proportionnellement le personnel civil, développer les structures de soutien logistique et technique, compléter le matériel, no-

tamment pour les communications et l'informatique, acheter des véhicules et obtenir d'autres moyens aériens. L'autorisation initiale d'engagement de dépenses donnée par le Comité consultatif dans sa lettre du 4 novembre 1999 et le crédit ouvert par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/241 A ont permis à la MINUSIL de financer les opérations essentielles et de procéder au déploiement immédiat de la force en Sierra Leone, cinq des six bataillons autorisés étant déployés au 10 janvier 2000.

12. À ce stade, le budget approuvé pour la Mission prévoyait l'appui nécessaire à un effectif militaire de 6 000 personnes au maximum et supposait que, pour l'exécution de son mandat, la Mission profiterait de la robuste présence dans le pays du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

13. Toutefois, les forces de l'ECOMOG s'étant retirées à partir de la fin de 1999 et du début de 2000, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1289 (2000), a renforcé les effectifs de la Mission en les portant à un maximum de 11 100 militaires et il a élargi le mandat de la Mission; de ce fait, les besoins financiers de celle-ci ont considérablement changé. Après l'adoption de la résolution 1289 (2000), la Mission a commencé à appliquer son plan d'opération révisé, fondé sur l'adjonction progressive de forces supplémentaires, dont des bataillons d'infanterie et les éléments d'appui militaire nécessaires (personnel médical et installations médicales, communications, génie, transport aérien), à déployer les conseillers de police civile supplémentaires et à renforcer le personnel civil. Compte tenu de la situation instable de la sécurité dans le pays et étant donné que le rapatriement des forces de l'ECOMOG risquait de créer un vide de sécurité, des ressources importantes ont été utilisées pour transporter par avion le matériel appartenant aux contingents et l'approvisionnement et pour renforcer les moyens de transport aérien de la Mission par des hélicoptères de combat et des hélicoptères de transport lourds. La sécurité s'améliorant progressivement, la Mission a pu intensifier ses patrouilles et se déployer davantage dans les provinces.

14. Toutefois, l'exécution du budget a subi le contre-coup d'un très grave revers du processus de paix : en mai 2000, des combattants du RUF ont lancé sans provocation des attaques armées contre des membres de la Mission, ont capturé plusieurs centaines de Casques bleus avec leurs armes et leur matériel, et ont détruit des camps de désarmement et de démobilisation. À la suite de la reprise des hostilités, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1299 (2000), a élargi la composante militaire de la Mission en la portant à 13 000 militaires au maximum, y compris les 260 observateurs militaires déjà sur place.

15. En mai et en juin, la Mission a donc, ce qui n'était pas prévu, acheminé par air d'importants renforts, transporté d'urgence par pont aérien du matériel appartenant aux contingents ainsi que du matériel de communication et d'autres formes de matériel essentiel dont certains contingents avaient un besoin urgent, et livré des fournitures pour la défense des périmètres, des tentes et autres abris, du matériel électrique et des éléments mineurs de soutien génie à plusieurs contingents ainsi que du matériel de communication à tous les états-majors de secteur. En outre, des ressources additionnelles ont été mises de côté en prévision des demandes de remboursement que plusieurs contingents ayant perdu du matériel lors des hostilités pourraient présenter. Comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, ces dépenses supplémentaires immédiates ont été financées dans les limites du crédit ouvert par l'Assemblée générale.

rale dans ses résolutions 54/241 A et B. Il a été possible de financer ces dépenses supplémentaires imprévues relevant des rubriques relatives au matériel appartenant aux contingents, aux opérations aériennes et au fret aérien et de surface dans les limites du budget révisé approuvé de la Mission essentiellement pour les raisons suivantes : il n'y a pas eu de relèvement de contingents et le coût des rations a été plus faible que prévu; des véhicules et du matériel, pour l'achat desquels des crédits avaient été prévus dans le budget, ont été transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et d'autres missions; et du matériel et un soutien au pont aérien ont été offerts par les Gouvernements du Canada, des Pays-Bas et du Royaume-Uni sous forme de contributions volontaires en nature, auxquelles s'est ajoutée une contribution financière offerte par le Gouvernement allemand et utilisée pour contribuer au financement du transport de troupes par avion.

16. Les hostilités ont par ailleurs entravé le déploiement prévu de membres du personnel civil international et local ainsi que de conseillers de police civile, si bien que le taux moyen de vacance de postes pour ces catégories de personnel a été plus élevé que prévu et ce qui fait que les crédits prévus à ces rubriques ont été sous-utilisés.

III. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

17. Comme indiqué au tableau 1 ci-après, sur le montant total du crédit ouvert (montant brut : 265 789 000 dollars; montant net : 264 371 600 dollars) pour le fonctionnement et l'expansion provisoire de la MONUSIL et pour la création et le fonctionnement de la MINUSIL pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, les dépenses se sont élevées à 263 338 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 262 035 200 dollars), y compris des engagements non réglés d'un montant de 155 917 100 dollars. Il en est résulté un solde inutilisé d'un montant brut de 2 450 800 dollars (montant net : 2 336 400 dollars) qui représente en chiffres bruts moins de 1 % du crédit ouvert. On trouvera à l'annexe I au présent rapport des informations par grande rubrique sur l'exécution du budget pendant la période considérée, et à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les écarts importants. L'annexe IV présente sous forme de graphique les montants répartis et les dépenses effectives, par grande catégorie du budget.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses effectives
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti^{a, b}</i>	<i>Dépenses^c</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	146 506,8	132 054,1	14 452,6
Personnel civil	15 072,9	14 181,1	891,6
Dépenses opérationnelles	101 832,3	115 703,1	(13 871,2)
Autres programmes	959,6	96,1	863,4
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—	—	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
Contributions du personnel	1 417,4	1 303,0	114,4
Total des ressources (montant brut)	265 789,0	263 338,1	2 450,8
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 417,4)	(1 303,0)	(114,4)
Total des ressources (montant net)	264 371,6	262 035,1	2 336,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^d	1 550,0	1 550,0	—
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—
Montant total des ressources	267 339,0	264 888,1	2 450,8

^a Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 54/241 A et B.

^b Aucun montant n'a été demandé au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ni de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^c Y compris des engagements non réglés d'un montant de 155 917 100 dollars.

^d Valeur estimée de l'appui au pont aérien offert par les Gouvernements du Canada (399 200 dollars), des Pays-Bas (335 000 dollars) et du Royaume-Uni (230 000 dollars), et des gilets pare-éclats et casques donnés par le Gouvernement canadien (585 820 dollars).

18. On trouvera des renseignements sur le déploiement du personnel civil et militaire pendant la période considérée au tableau 2 et à l'annexe III.

Tableau 2
**Effectifs autorisés, taux d'occupation des postes et taux de vacance de postes
 du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1999
 au 30 juin 2000**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif déployé (moyenne)^a</i>	<i>Taux de vacance de postes (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires			
1er juillet-19 août 1999	85	56	34
20 août-22 octobre 1999	245	170	31
22 octobre 1999-30 juin 2000	260	248	5
Contingents			
22 octobre 1999-7 février 2000	5 740	3 006	48
7 février-19 mai 2000	10 840	8 028	26
19 mai-30 juin 2000	12 740	12 182	4
Police civile			
1er juillet-19 août 1999	5	—	100
20 août-22 octobre 1999	5	—	100
22 octobre 1999-7 février 2000	6	2	67
7 février-30 juin 2000	60	21	65
Personnel international			
1er juillet-19 août 1999 ^b	50	31	38
20 août-22 octobre 1999 ^c	110	38	65
22 octobre 1999-7 février 2000 ^d	228	74	68
7 février-30 juin 2000 ^e	245	163	33
Personnel local			
1er juillet-19 août 1999 ^b	48	41	15
20 août-22 octobre 1999 ^c	69	47	32
22 octobre 1999-7 février 2000 ^d	282	55	80
7 février-30 juin 2000 ^e	306	101	67
Volontaires des Nations Unies			
22 octobre 1999-7 février 2000	72	13	82
19 mai-30 juin 2000	79	62	22

^a Chiffres arrondis.

^b Conformément à la résolution 53/29 de l'Assemblée générale.

^c Sur la base de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée par le CCQAB.

^d Conformément à la résolution 54/241 A de l'Assemblée générale.

^e Conformément à la résolution 54/241 B de l'Assemblée générale.

IV. Application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

19. Dans un rapport soumis à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session sur le Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FUNU/FNUOD) (A/C.5/33/45), le Secrétaire général avait notamment indiqué que les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du Règlement financier. Ce type de situation continue d'exister dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En conséquence, l'Assemblée générale a, au fil des ans, adopté des arrangements spéciaux en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux États qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique à la mission restent utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.

20. Dans le cas de la MINUSIL, comme dans ceux de la FUNU/FNUOD et d'autres missions de maintien de la paix plus récentes dont la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), des montants sont actuellement engagés qui seront nécessaires pour le règlement des demandes de remboursement des États (au titre des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome) qui n'ont pas encore été présentées.

21. Il est donc proposé d'appliquer à la MINUSIL des arrangements spéciaux concernant l'article IV du Règlement financier analogues à ceux qui sont prévus à l'annexe de la résolution 53/238 de l'Assemblée générale, en date du 8 juin 1999, relative à la MINURCA :

a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier;

ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu au paragraphe a) ci-dessus;

iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session

22. En ce qui concerne le financement de la MINUSIL, l'Assemblée générale est appelée à :

a) Décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 2 450 800 dollars (montant net : 2 336 400 dollars) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;

b) Décider d'appliquer à la MINUSIL les arrangements spéciaux concernant l'article IV du Règlement financier, exposés en détail au paragraphe 21 ci-dessus.

Annexe I

Exécution du budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)=(1-3)
	Montants répartis ^{d,b}	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses ^c (y compris les dépenses non renouvelables)	Écart
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	10 479,5	–	10 505,7	(26,2)
2. Contingents	88 331,1	7 446,9	73 960,4	14 370,7
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	25 393,5	–	28 178,1	(2 784,6)
b) Soutien logistique autonome	21 495,8	–	18 603,1	2 892,7
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	806,9	–	806,9	–
Total partiel, rubrique 3	47 696,2	–	47 588,1	108,1
Total, catégorie I	146 506,8	7 446,9	132 054,2	14 452,6
II. Personnel civil				
1. Police civile	860,6	–	462,0	398,6
2. Personnel international et personnel local	12 319,6	–	12 320,5	(0,9)
3. Volontaires des Nations Unies	1 886,3	–	1 392,4	493,9
4. Personnel fourni par des gouvernements	6,4	6,4	6,4	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	15 072,9	6,4	14 181,3	891,6
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	7 108,4	4 633,8	6 110,0	998,4
2. Remise en état des infrastructures	1 110,0	–	207,9	902,1
3. Transports	18 341,4	13 299,4	15 042,8	3 298,6
4. Opérations aériennes	19 311,0	1 716,0	21 226,2	(1 915,2)
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	10 621,3	7 412,1	8 516,4	2 104,9
7. Matériel divers	7 193,7	5 192,6	5 428,0	1 765,7
8. Fournitures et services	7 499,8	265,0	5 892,6	1 607,2

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)=(1-3)
	Montants répartis ^{a,b}	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses ^c (y compris les dépenses non renouvelables)	Écart
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	28 823,9	50 717,1	50 846,9	(22 023,0)
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 822,8	2 432,7	2 432,7	(609,9)
Total partiel, rubrique 9	30 646,7	53 149,8	53 279,6	(22 632,9)
Total, catégorie III	101 832,3	85 668,7	115 703,5	(13 871,2)
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
2. Programmes d'information	76,8	1,6	2,1	74,7
3. Programmes de formation	151,6	89,1	94,1	57,5
4. Programmes de déminage	26,7	—	—	26,7
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	704,5	—	—	704,5
Total, catégorie IV	959,6	90,7	96,2	863,4
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—	—	—	—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
VII. Contributions du personnel	1 417,4	—	1 303,0	114,4
Montant brut, catégories I à VII	265 789,0	93 212,7	263 338,2	2 450,8
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 417,4)	—	(1 303,0)	(114,4)
Montant net, catégories I à VIII	264 371,6	93 212,7	262 035,2	2 336,4
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 550,0	—	1 550,0	—
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—	—
Total	267 339,0	93 212,7	264 888,2	2 450,8

^a Sur la base du montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/241 A et B.

^b Aucun crédit n'a été réparti au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^c Y compris des engagements non réglés d'un montant de 155 917 100 dollars.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les écarts importants

Personnel militaire

*Montant réparti : 146 506 800 dollars; dépenses : 132 054 200 dollars;
écart : 14 452 600 dollars*

1. Le solde inutilisé net de 14 452 600 dollars à cette rubrique s'explique par des économies réalisées au titre des rubriques Contingents (14 370 700 dollars) et Autres dépenses afférentes au personnel militaire (108 100 dollars); ces économies ont été contrebalancées en partie par des besoins supplémentaires au titre de la rubrique Observateurs militaires (26 200 dollars).

Contingents

*Montant réparti : 88 331 100 dollars; dépenses : 73 960 400 dollars;
écart : 14 370 700 dollars*

2. Le solde inutilisé net de 14 370 700 dollars qui apparaît à cette rubrique est principalement dû à une diminution des montants nécessaires, d'une part, pour les rations, leur coût contractuel ayant diminué (6,45 dollars par personne et par jour au lieu de 10 dollars dans le budget approuvé) (8 690 700 dollars), de l'autre pour le déploiement, la relève et le rapatriement du personnel du contingent, le personnel militaire n'ayant pas été relevé au cours de la période considérée (5 260 400 dollars) (voir par. 3 ci-dessous). Le solde inutilisé s'explique aussi par le fait que le nombre de permissions pour le personnel du contingent a été inférieur aux prévisions (626 100 dollars) étant donné que la plus grande partie des membres du contingent en place n'avaient pas accumulé, au 30 juin 2000, les six mois de service nécessaires dans la zone de la Mission.

3. Il avait été prévu de déployer 10 740 membres du contingent et d'en relever 4 586 pendant la période considérée, mais il n'y a eu aucune relève, et la Mission n'a procédé qu'à 9 928 déploiements et 79 rapatriements. En outre, 1 558 Nigériens et 775 Guinéens du contingent servant auparavant en Sierra Leone sous l'autorité du Groupe d'observation militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont été transférés sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, réduisant les frais de voyage correspondant au déploiement de nouvelles troupes. En outre, le solde non utilisé à cette rubrique est aussi attribuable au soutien aérien fourni à la Mission par les Gouvernements du Canada, des Pays-Bas et du Royaume-Uni à titre de contributions volontaires en nature, ainsi qu'à l'aide financière du Gouvernement allemand.

4. Les soldes inutilisés ont été contrebalancés en partie par des besoins supplémentaires au titre du remboursement du coût des contingents (133 700 dollars) attribuables à l'expansion rapide de la force durant la période de mai et juin 2000 en application de la résolution 1299 (2000) du Conseil de sécurité. Le budget avait été approuvé sur la base d'un effectif de 10 840 personnes et il y était prévu un total de 52 204 mois-hommes, mais au 30 juin 2000 l'effectif de la Force était de 12 182 personnes, tous rangs confondus, soit un total de 53 317 mois-hommes.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

*Montant réparti : 47 696 200 dollars; dépenses : 47 588 100 dollars;
écart : 108 100 dollars*

5. Le solde inutilisé de 108 100 dollars à cette rubrique est attribuable à des besoins moins élevés au titre du soutien logistique autonome (2 892 700 dollars), il a été contrebalancé en partie par des besoins supplémentaires imprévus en matériel appartenant aux contingents. Le budget approuvé était fondé sur une prévision de déploiement de contingents complètement autonomes mais, dans les faits, les degrés d'autonomie n'ont pas correspondu aux hypothèses budgétaires, ce qui a réduit les besoins au titre de cette rubrique. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le dépassement de 2 784 600 dollars est attribuable à l'établissement d'une réserve en attendant l'achèvement de l'examen technique et administratif pour les règlements prévus des réclamations pour les pertes de matériel subies par plusieurs contingents et dues à des actes d'hostilité.

Personnel civil

*Montant réparti : 15 072 900 dollars; dépenses : 14 181 300 dollars;
écart : 891 600 dollars*

6. Le solde inutilisé de 891 600 dollars au titre de cette rubrique s'explique par des économies réalisées au titre de la Police civile (398 600 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (493 900 dollars), qui ont été contrebalancées en partie par des besoins plus élevés en personnel local et en personnel international (900 dollars).

Police civile

*Montant réparti : 860 600 dollars; dépenses : 462 000 dollars;
écart : 398 600 dollars*

7. Le solde inutilisé de 398 600 dollars au titre de cette rubrique est attribuable au retard dans le déploiement des conseillers de police à cause de l'incertitude en matière de sécurité et compte tenu de la reprise des hostilités. Il avait été prévu de déployer 60 conseillers de police au plus tard en avril 2000, mais il en avait été déployé seulement 38 à la fin de la période considérée, le 30 juin 2000.

Personnel international et personnel local

*Montant réparti : 12 319 600 dollars; dépenses : 12 320 500 dollars;
écart : (900 dollars)*

8. Le dépassement net (900 dollars) à cette rubrique est dû à des demandes supplémentaires au titre de l'indemnité de subsistance (354 200 dollars) et pour d'autres frais de voyage officiel (435 100 dollars) ainsi qu'aux dépenses imprévues pour des consultants (74 400 dollars); ces montants ont été contrebalancés par des économies réalisées au titre des salaires du personnel international et du personnel local (104 700 et 171 500 dollars respectivement) et au titre des dépenses communes de personnel (589 000 dollars). Il avait été prévu que l'ensemble du personnel civil autorisé pour la Mission (245 employés internationaux et 306 employés locaux) serait complètement déployé au 30 juin et au 31 mai 2000 respectivement, mais pen-

dant la période considérée, la MINUSIL n'est pas arrivée à pourvoir tous les postes de personnel civil (voir annexe III pour la ventilation des déploiements).

9. Étant donné l'évolution de la situation sur le terrain au cours de la période considérée, des ressources additionnelles ont été utilisées au titre de la rubrique Autres voyages officiels pour appuyer les activités intensives de consultations et de négociations politiques, surtout à la suite de l'éclatement des hostilités en mai 2000, ainsi que pour l'envoi dans la zone de mission d'une équipe d'évaluation technique, de personnel chargé de la stratégie militaire, de personnel politique, de responsables de l'information, de personnel administratif, technique et logistique ainsi que de psychologues spécialisés en matière de stress afin de fournir du soutien anti-stress au personnel militaire de l'ONU qui avait été remis en liberté. En outre, des dépenses imprévues ont été encourues pour les services de huit experts en médecine légale dont les services ont été retenus aux fins de l'exhumation et l'identification de restes humains découverts dans la zone de combats. En ce qui concerne les besoins supplémentaires en indemnité de subsistance (missions), le budget approuvé était fondé sur l'hypothèse que 10 % du personnel international aurait droit au taux plus élevé d'indemnité de subsistance (missions) établi pour l'hôtel Cape Sierra, mais le nombre réel de membres du personnel logés à cet hôtel a été plus élevé que prévu initialement.

Volontaires des Nations Unies

*Montant réparti : 1 886 300 dollars; dépenses : 1 392 400 dollars;
écart : 493 900 dollars*

10. Le solde inutilisé de 493 900 dollars est attribuable au retard dans le déploiement des Volontaires des Nations Unies au cours de la période sous examen. Des crédits avaient été prévus pour un total de 359 mois-hommes, mais 312 seulement ont été utilisés.

Dépenses opérationnelles

*Montant réparti : 101 832 300 dollars; dépenses : 115 703 500 dollars;
écart : (13 871 200 dollars)*

11. Le montant net des dépenses additionnelles à cette rubrique (13 871 200 dollars) s'explique par des dépenses plus élevées au titre des opérations aériennes (1 915 200 dollars) ainsi que du fret aérien et de surface (22 632 900 dollars), qui ont été compensées en partie par des économies d'un montant total de 10 676 900 dollars au titre des locaux/hébergement (998 400 dollars), de la remise en état des infrastructures (902 100 dollars), des transports (3 298 600 dollars), des transmissions (2 104 900 dollars), du matériel divers (1 765 700 dollars) et des fournitures et services (1 607 200 dollars).

Locaux/hébergement

*Montant réparti : 7 108 400 dollars; dépenses : 6 110 000 dollars;
écart : 998 400 dollars*

12. Le solde inutilisé de 998 400 dollars qui apparaît à cette rubrique s'explique essentiellement par une réduction des ressources nécessaires pour l'acquisition d'unités modulaires préfabriquées en raison du transfert d'unités préfabriquées de la

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, ainsi que par des économies réalisées au titre des services collectifs de distribution du fait des conditions d'insécurité dans la plupart des régions qui ont entraîné l'ouverture d'un nombre moins élevé de bureaux et, partant, une consommation plus faible du carburant pour groupes électrogènes. Les soldes inutilisés au titre des services collectifs de distribution (387 600 dollars) et des constructions/locaux préfabriqués (729 700 dollars) ont été partiellement réduits par des dépenses supplémentaires au titre des rubriques Fourniture d'entretien (183 400 dollars) et Services d'entretien (28 300 dollars) en raison du coût réel plus élevé que prévu dans le budget approuvé.

Remise en état des infrastructures

*Montant réparti : 1 110 000 dollars; dépenses : 207 900 dollars;
écart : 902 100 dollars*

13. Du fait de l'absence de sécurité dans la plupart des régions du pays, la remise en état des infrastructures prévue n'a pas été effectuée au cours de la période considérée, ce qui s'est traduit par un solde inutilisé de 902 100 dollars au titre de cette rubrique. Les dépenses engagées se rapportent aux travaux d'expansion et de réparation du revêtement de la piste et des hangars à l'aéroport de Hastings dans la section est de Freetown dans le cadre de la création du camp de transit de Hastings pour accueillir des soldats ainsi que de l'utilisation de l'aéroport par des appareils de la MINUSIL.

Transports

*Montant réparti : 18 341 400 dollars; dépenses : 15 042 800 dollars;
écart : 3 298 600 dollars*

14. Le solde inutilisé de 3 298 600 dollars qui apparaît à cette rubrique est essentiellement attribuable aux économies réalisées au titre de l'acquisition de véhicules (1 211 900 dollars), de l'achat du matériel d'atelier (281 000 dollars) et de l'assurance des véhicules (128 500 dollars), ainsi qu'au niveau plus faible que prévu de la consommation réelle de carburants et lubrifiants. Si le budget révisé de la Mission prévoit comprendre une augmentation des crédits pour l'achat de véhicules et du matériel d'atelier, lorsque les hostilités ont repris, un grand nombre de véhicules et de matériel d'atelier ont plutôt été transférés d'urgence à la MINUSIL de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions, les frais de transport étant imputés à cette rubrique. Toutefois, en raison du temps nécessaire pour achever le processus d'achat, les plans d'achat pour l'acquisition de véhicules n'ont pas été intégralement exécutés. De même, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité et de la reprise des hostilités, l'exploitation du parc automobile (véhicules de la Mission et véhicules appartenant aux contingents) a été réduite, ce qui s'est traduit par un solde inutilisé de 1 994 600 dollars au titre de la rubrique carburants et lubrifiants.

15. Les soldes inutilisés ont été partiellement réduits par des dépenses supplémentaires pour la location de véhicules (55 100 dollars) et l'acquisition de pièces de rechange, les réparations et l'entretien (262 300 dollars), du fait de la location de cars, de camions et de chariots élévateurs et d'autres dépenses supplémentaires pour la réparation et l'entretien des véhicules transférés.

Opérations aériennes

*Montant réparti : 19 311 000 dollars; dépenses : 21 226 200 dollars;
écart : 1 915 200 dollars*

16. Le montant additionnel de 1 915 200 dollars prévu sous cette rubrique s'explique par l'augmentation des dépenses relatives à l'utilisation intensive d'avions au cours de la période considérée pour renforcer rapidement la composante militaire de la Mission (3 622 500 dollars) et l'augmentation concomitante des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance des équipages (62 200 dollars) et des autres dépenses afférentes aux opérations aériennes (580 800 dollars), dépenses compensées en partie par les économies réalisées sous la rubrique Hélicoptères (2 350 300 dollars).

17. S'il était prévu que la flotte d'hélicoptères de la Mission au cours de la période considérée serait composée au total de 18 hélicoptères, soit six appareils dans le cadre de contrats commerciaux et 12 hélicoptères de type militaire fournis en vertu de lettres d'attribution, pour 5 029 heures de vol, 17 hélicoptères au total (six appareils commerciaux et 11 appareils militaires) ont été déployés en réalité, le nombre d'heures de vol effectif au cours de la période considérée s'étant élevé à 3 127.

18. En ce qui concerne les avions, si le budget révisé prévoyait un avion léger de transport de passagers Beechcraft (B-200) et un avion IL-76 (seulement pour trois mois), la Mission a dû effectuer à l'improviste, par voie aérienne, un transport massif de troupes, de matériel de défense des périmètres, de matériel du génie et de transmissions, ainsi que de rations et de fournitures générales depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions, en utilisant la flotte d'appareils lourds de transport de marchandises et de passagers de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (8 IL-76 et 1 L-100). Les appareils de la MONUC ont également été utilisés pour l'évacuation médicale d'urgence à destination de leur pays d'origine des soldats qui avaient été détenus. Par ailleurs, l'avion léger de transport de passagers de la MINUSIL a été utilisé intensivement par les hauts fonctionnaires de la Mission devant se rendre dans les pays de la région pour mener des consultations politiques. Du fait de ces activités, la Mission a effectué 1 380 heures de vol, au lieu des 672 heures prévues dans le budget et a engagé des dépenses additionnelles de location/affrètement (680 400 dollars) et de carburants (2 992 100 dollars).

Transmissions

*Montant réparti : 10 621 300 dollars; dépenses : 8 516 400 dollars;
écart : 2 104 900 dollars*

19. Le solde inutilisé de 2 104 900 dollars qui apparaît à cette rubrique s'explique par les économies réalisées au titre de l'acquisition de matériel de transmissions (976 600 dollars), de pièces de rechange et de fournitures (340 100 dollars), de matériel d'atelier et d'essai (482 300 dollars) et des communications par réseaux commerciaux (305 900 dollars).

20. Si une augmentation de crédits est prévue dans le budget de la Mission pour l'acquisition de matériel de transmissions et du matériel d'atelier correspondant, on a dû, en raison de la reprise des hostilités, transférer d'urgence à la MINUSIL du matériel de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions. Par ailleurs, du fait de la perturbation des activités administratives résul-

tant de l'évacuation à Banjul (Gambie) du personnel administratif de la Mission en mai 2000, et du temps nécessaire pour achever le processus d'achat, les plans d'achat n'ont pas été exécutés intégralement. Les besoins réels ayant été plus faibles, des économies ont aussi été réalisées sur les dépenses au titre des pièces de rechange et fournitures et des communications par réseaux commerciaux.

Matériel divers

*Montant réparti : 7 193 700 dollars; dépenses : 5 428 000 dollars;
écart : 1 765 700 dollars*

21. Le solde inutilisé net de 1 765 700 dollars qui apparaît à cette rubrique découle d'une économie de 2 628 000 dollars au titre du mobilier de bureau (84 300 dollars) et du matériel de bureau (711 200 dollars), du matériel informatique (503 100 dollars), du matériel d'observation (127 500 dollars), des citernes à essence et débitmètres (251 900 dollars), du matériel de réfrigération (704 400 dollars) et du matériel d'épuration de l'eau (245 600 dollars), qui a été réduite en partie par des dépenses supplémentaires d'un montant total de 862 300 dollars au titre des groupes électrogènes (278 700 dollars), des citernes à eau et fosses septiques (46 500 dollars), du matériel d'hébergement (202 600 dollars), du matériel divers (101 100 dollars), du matériel de défense des périmètres (126 600 dollars) et des pièces de rechange, de la réparation et de l'entretien (106 800 dollars).

22. Si le budget révisé de la Mission prévoit une augmentation des crédits pour l'acquisition d'autres matériels, du fait de la reprise des hostilités, certains équipements ont dû être transférés d'urgence à la MINUSIL de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions. Par ailleurs, en raison de la perturbation des activités administratives résultant de l'évacuation à Banjul du personnel administratif de la Mission en mai 2000 et du temps nécessaire pour achever le processus d'achat, les plans d'achat n'ont pas été exécutés intégralement. En outre, un coût unitaire plus faible pour le mobilier de bureau et le matériel informatique achetés sur contrat-cadre a également contribué aux économies enregistrées.

23. Le montant additionnel demandé s'explique par l'achat d'un plus grand nombre de groupes électrogènes en raison d'une augmentation des besoins en électricité pour les locaux des Nations Unies et les contingents militaires qui n'étaient pas suffisamment équipés; l'acquisition de citernes à eau et de fosses septiques, en raison de l'absence d'eau courante dans les zones provinciales; un achat plus important de tentes et de fournitures pour les camps de transit militaire, en particulier des tentes plus larges et plus solides pour résister à la grande saison des pluies; l'achat d'un plus grand nombre de matériel divers tel que le matériel de sécurité suite à la perturbation temporaire des activités de la Mission, qui a débouché sur l'évacuation du personnel non essentiel; l'achat d'urgence de matériel de défense des périmètres pour les contingents qui n'étaient pas totalement autonomes; et les gros travaux d'entretien effectués sur les groupes électrogènes transférés, ce qui a augmenté les besoins en pièces de rechange, et les dépenses de réparation et d'entretien.

Fournitures et services

*Montant réparti : 7 499 800 dollars; dépenses : 5 892 600 dollars;
écart : 1 607 200 dollars*

24. Le solde inutilisé de 1 607 200 dollars qui apparaît à cette rubrique s'explique essentiellement par la reprise des hostilités et la perturbation temporaire des activités de la Mission qui en a résulté et qui a abouti à une évacuation du personnel non essentiel. Les économies d'un montant total de 2 836 500 dollars au titre des services contractuels, services de sécurité, traitements et services médicaux, demandes d'indemnisation et règlements, fournitures médicales, fournitures sanitaires et articles de nettoyage, abonnements, cartes opérationnelles et fournitures diverses, ont été réduites en partie par des débours supplémentaires d'un montant total de 1 229 300 dollars pour financer les services informatiques, les dépenses de représentation, des services divers, la papeterie et les fournitures de bureau, les fournitures électriques et le matériel de défense des périmètres.

25. Les principaux facteurs ayant contribué aux économies enregistrées sont notamment le retard dans la prestation des services contractuels prévus dans les contrats de services logistiques du fait des mauvaises conditions climatiques, ce qui a retardé l'achèvement de plusieurs projets, et les difficultés rencontrées dans l'acquisition du matériel nécessaire pour achever les travaux, ce qui a entraîné une réduction des dépenses au titre des services contractuels. En outre, des dépenses minimales ont été engagées en ce qui concerne les accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants, en partie du fait que le Gouvernement canadien a apporté une contribution volontaire de 1 700 casques et 1 700 gilets pare-éclats. Par ailleurs, un nombre très faible de pièces d'uniforme ont été achetées au cours de la période considérée en raison du transfert de stocks excédentaires de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

26. Les économies réalisées ont été partiellement réduites par des dépenses additionnelles au titre notamment des services informatiques en raison de l'augmentation des effectifs de la Mission et de la nécessité d'obtenir davantage de licences pour les logiciels; des services divers, la Mission ayant eu du mal à obtenir sur place des dollars des États-Unis pour payer du personnel militaire et civil et ayant eu, de ce fait, besoin d'une assistance pour envoyer des espèces dans la zone de la Mission, ce qui a augmenté les frais bancaires; d'autres frais liés aux pertes de change (51 500 dollars); des dépenses réelles pour la papeterie et les fournitures de bureau qui ont été plus élevées; de l'achat d'équipements électriques et de câbles pour l'installation des ordinateurs ainsi que du matériel pour l'électrification des unités modulaires préfabriquées à usage de bureaux, des blocs sanitaires et d'autres unités, et pour la satisfaction des besoins en électricité du siège de la Mission; et du matériel pour la défense des périmètres nécessaire pour assurer une meilleure protection du personnel et des locaux des Nations Unies, la plupart des contingents militaires déployés dans la zone de la Mission n'étant pas totalement autonomes à cet égard.

Fret aérien et de surface

*Montant réparti : 30 646 700 dollars; dépenses : 53 279 600 dollars;
écart : (22 632 900 dollars)*

27. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et particulièrement de la reprise des hostilités en mai 2000, qui a nécessité le renforcement rapide de la

composante militaire de la Mission et par conséquent le transport rapide dans la zone de la Mission du matériel appartenant aux contingents, 10 635 tonnes et 2 057 tonnes de matériel appartenant aux contingents ont été transportées respectivement par fret aérien et fret de surface, ce qui s'est traduit par des dépenses additionnelles imprévues d'un montant total de 22 023 000 dollars.

28. Par ailleurs, des dépenses additionnelles d'un montant de 609 900 dollars pour fret et camionnage par les soins d'entreprises privées sont dues au transport additionnel de matériel de transport et de matériel d'atelier pour les réseaux de communication transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Un montant de 129 800 dollars a servi à la location de 20 camions et d'autres équipements lourds au cours du déploiement en avant de contingents de Freetown aux différents secteurs.

Autres programmes

*Montant réparti : 959 600 dollars; dépenses : 96 200 dollars;
écart : 863 400 dollars*

29. Le solde inutilisé de 863 400 dollars qui apparaît à cette rubrique s'explique par la non-exécution des programmes d'information (74 700 dollars), de formation (57 500 dollars), de déminage (26 700 dollars) et de désarmement et démobilisation (704 500 dollars), du fait de la situation en matière de sécurité en Sierra Leone au cours de la période considérée et de la reprise des hostilités en mai 2000, qui a entraîné l'évacuation du personnel non essentiel.

Contributions du personnel

*Montant réparti : 1 417 400 dollars; dépenses : 1 303 000 dollars;
écart : 114 400 dollars*

30. Le solde inutilisé de 114 400 dollars à cette rubrique s'explique par le fait que la MINUSIL n'a pas été en mesure de fournir la totalité des postes de personnel civil au 30 juin 2000.

Recettes provenant des contributions du personnel

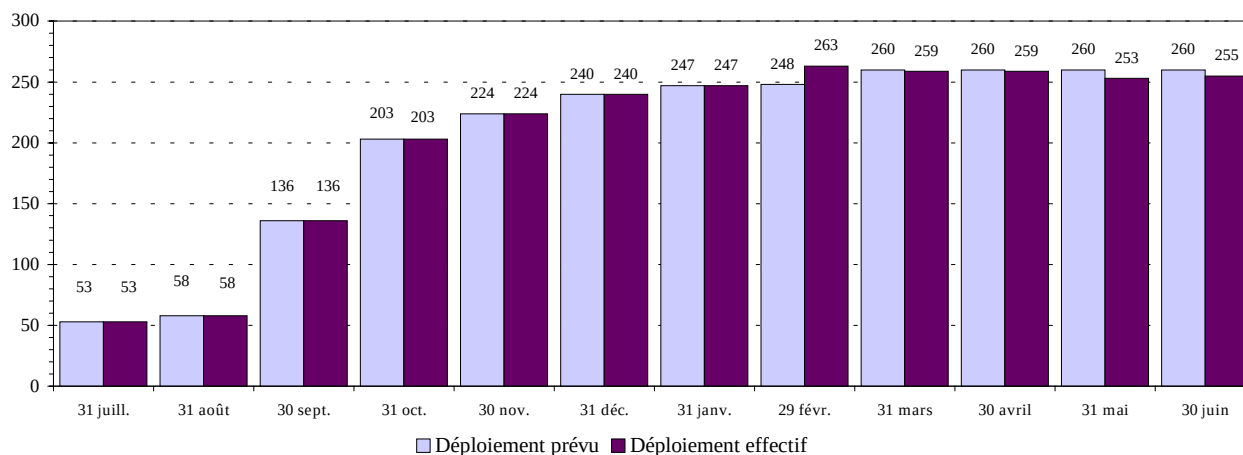
*Montant réparti : (1 417 400 dollars); dépenses : (1 303 000 dollars);
écart : (114 400 dollars)*

31. Ce montant découle par définition du précédent (voir par. 30).

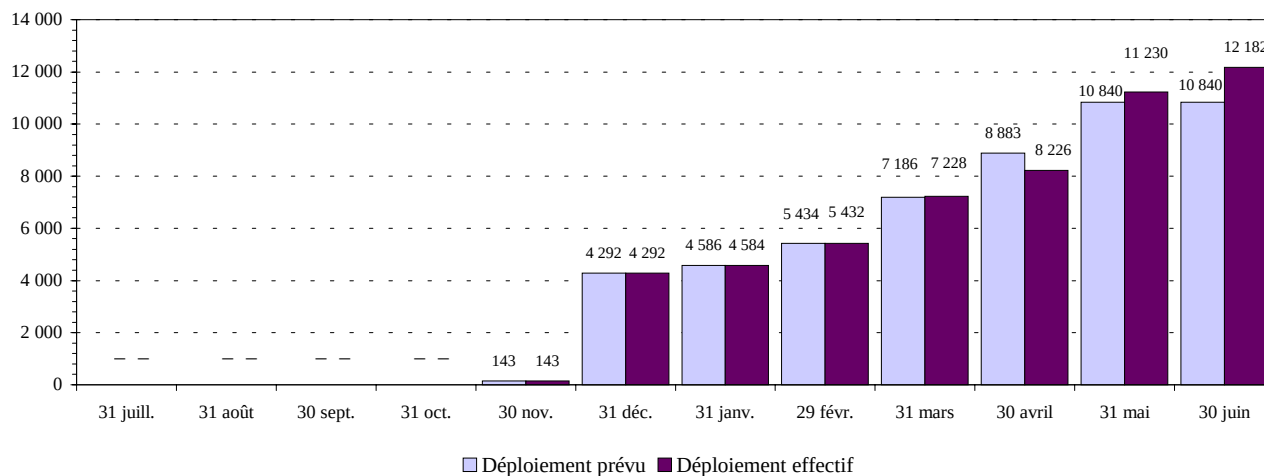
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000^a

1. Observateurs militaires

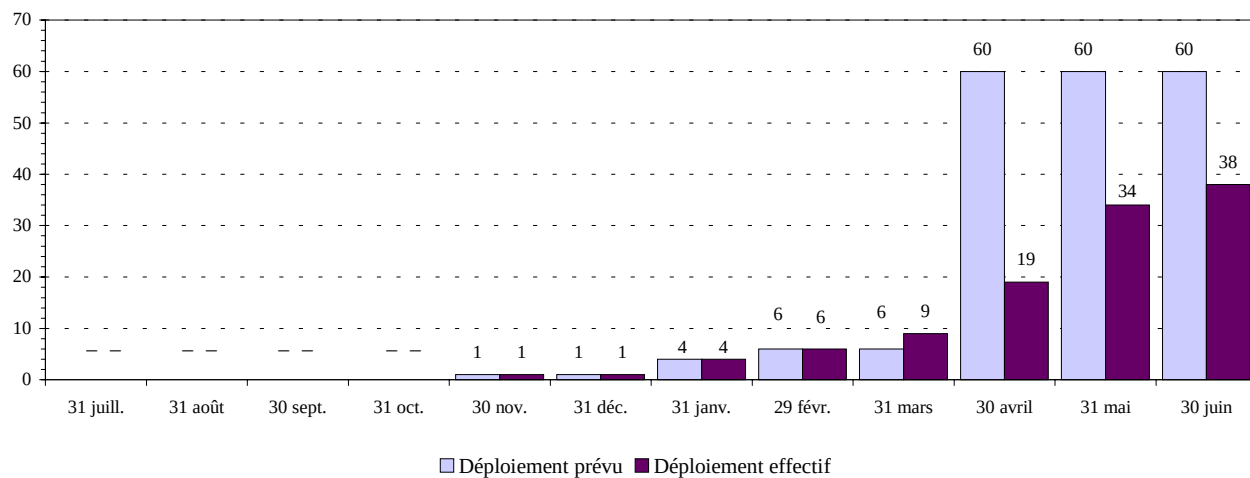


2. Contingents militaires

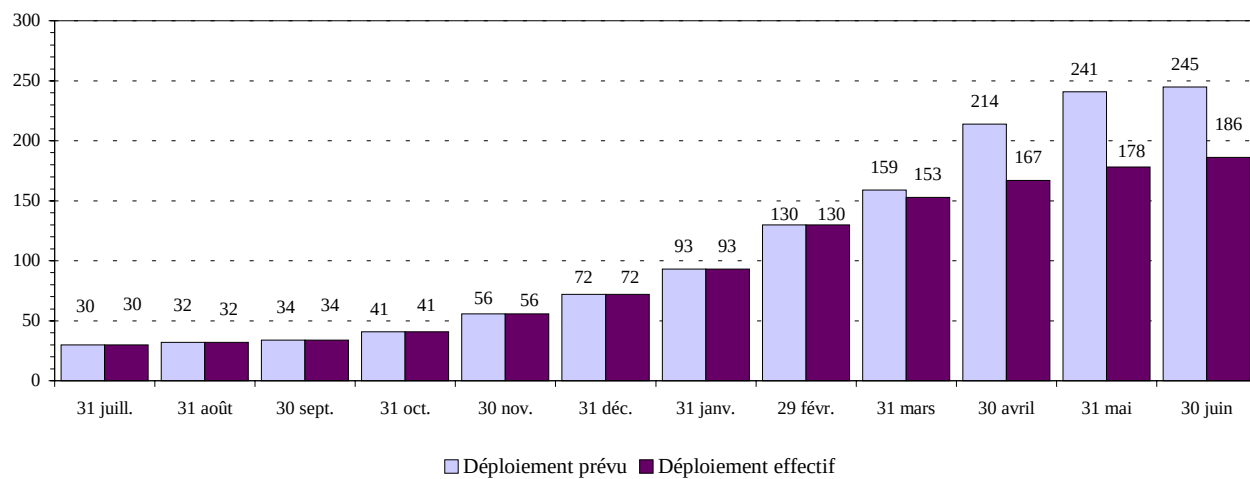


^a Déploiement effectif du personnel militaire et civil jusqu'en février 2000 (voir A/54/820).

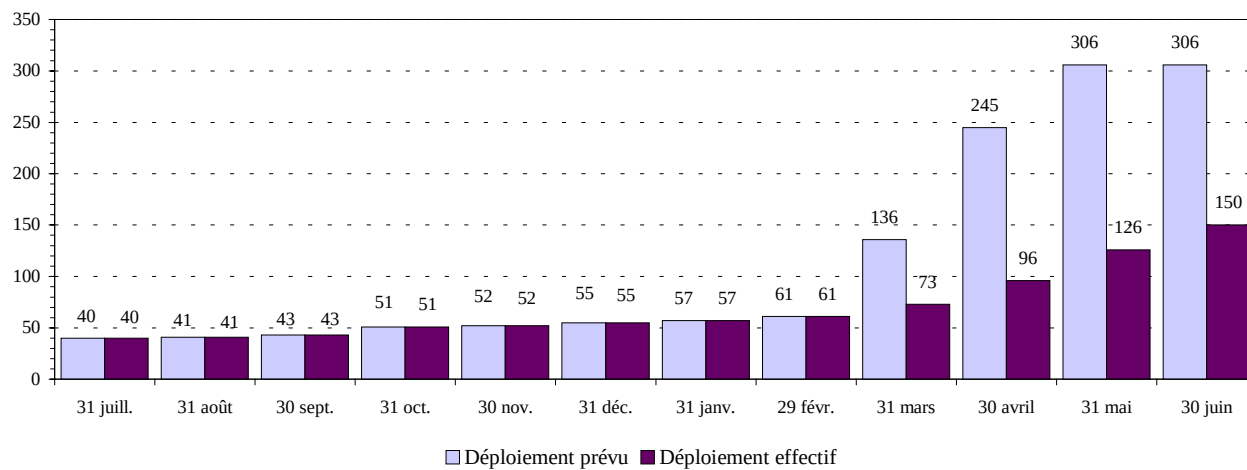
3. Police civile



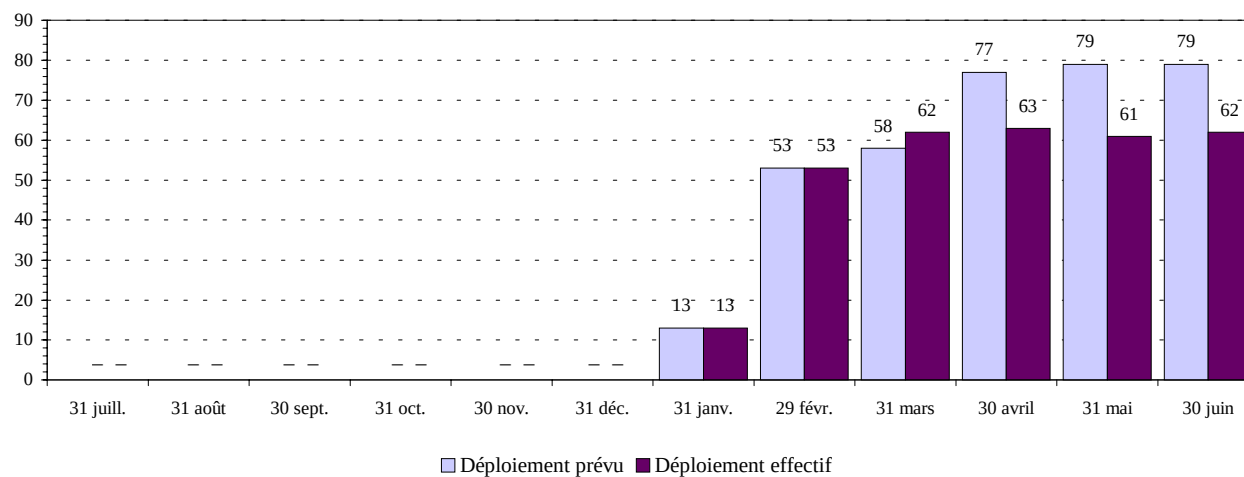
4. Personnel international



5. Personnel local



6. Volontaires des Nations Unies



Annexe IV

Montants répartis et dépenses effectives (période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000)

